

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

ID : 040-244000675-20230510-DEL69\_2023-DE



20 FEV. 2023

CAGD

367 191

**Département  
des Landes**

**Xavier Fortinon**

Président du Conseil départemental

DGA Transitions Ecologique, Energétique  
et Mobilités

Service Aménagement Durable  
et Gestion Domaniale

Monsieur Julien DUBOIS

Conseiller départemental

Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax

20 avenue de la Gare

CS 10075

40102 DAX Cedex

Réf. : KLK D23010582 KFK

Dossier suivi par :  
Rachel SOUQUET

Le 16 FEV. 2023

**Objet :** Déclaration de projet n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax – Avis du Département en tant que Personne Publique Associée

Monsieur le Président,

Par courrier du 4 janvier 2023, reçu dans les services du Département le 10 janvier 2023, vous m'avez transmis pour avis, le projet n° 2 de la déclaration de projet n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax qui nécessite des adaptations, afin de permettre la restauration et le changement de destination du Château d'Array Dou Sou (ou Château des Evêques), site classé aux Monuments historiques à Saint-Pandelon.

Ledit projet servira à accueillir des événements festifs, des expositions et des séminaires dans un cadre de grande qualité architecturale et paysagère.

Se situant actuellement en zone naturelle (N), le PLUI-H en vigueur n'est pas compatible avec le projet. En conséquence, le règlement graphique sera aussi adapté en :

- créant un sous-secteur de taille et capacité d'accueil limitées Nth de 1.29 ha (STECAL) destiné à l'hébergement hôtelier et à la restauration,
- identifiant l'ensemble du château pour y autoriser son changement de destination,
- adaptant la trame verte secondaire sur la partie impactée par le projet pour autoriser les extensions et aménagements tout en intégrant les sensibilités environnementales désignées par l'évaluation environnementale.

Ces modifications ne présentent pas d'incidence sur nos domaines de compétence.

Je vous informe que le Département n'a pas d'autre observation à formuler sur le dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

X F. L

Bien à vous.

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél. : amenagement@landes.fr

landes.fr